

Chapitre 7

Pandémie de la COVID-19

Contenu

Quels programmes d'aide financière le gouvernement a-t-il mis en œuvre?.....	93
--	----

Pandémie de la COVID-19

Quels programmes d'aide financière le gouvernement a-t-il mis en œuvre?

Le gouvernement a mis en œuvre des initiatives d'aide financière et a engagé des dépenses supplémentaires en raison de la pandémie de la COVID-19

7.1 Le Nouveau-Brunswick a déclaré un état d'urgence le 19 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19. Le gouvernement a mis en œuvre des initiatives en réponse à la crise financière qui en a résulté. Ces initiatives comprenaient des programmes d'aide financière aux citoyens et à l'industrie, ainsi que des dépenses supplémentaires dans les entités et les ministères du gouvernement en raison de la pandémie.

7.2 Dans le cadre de nos travaux d'audit des états financiers de la province en date du 31 mars 2020, ainsi que des travaux subséquents à l'automne 2020, nous avons recueilli des renseignements sur les trois catégories suivantes :

- les programmes d'aide financière approuvés par le gouvernement (pièce 7.2);
- les recettes du gouvernement fédéral pour les programmes d'aide aux victimes de la pandémie de la COVID-19 (pièce 7.3);
- les dépenses additionnelles des ministères ainsi que des corporations et organismes de la Couronne (pièce 7.4).

7.3 On trouvera à la pièce 7.1 un résumé des pièces 7.2 à 7.4 du présent chapitre. Veuillez noter que chaque pièce présente des renseignements non vérifiés qui couvrent des périodes différentes. Veuillez consulter les pièces 7.2 à 7.4 pour de plus amples renseignements.

Pièce 7.1 - Résumé des pièces du chapitre présentant les dépenses gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19 (non vérifiées)

**Résumé des pièces du chapitre présentant les dépenses gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19 (non vérifiées)
(en millions de dollars)**

Pièce du chapitre		Dépenses réelles (revenus)	Prêts avancés	Total
7.2	Programmes d'aide financière approuvés par le gouvernement	42,6	21,2	63,8
7.3	Programmes d'aide financière Reçu du gouvernement fédéral	(10,3)	-	(10,3)
7.4	Dépenses additionnelles du gouvernement dans les ministères et dans les corporations et organismes de la Couronne	128,7	-	128,7
Total		161,0	21,2	182,2

Source : Préparé par le VGNB

7.4 La pièce 7.2 présente d'importants programmes d'aide financière mis en place par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en réponse à la COVID-19. La pièce indique les montants réels qui ont été passés en charges ou qui pourraient avoir une incidence sur les dépenses entre le 26 mars 2020 (date à laquelle le gouvernement a approuvé les programmes d'aide) et le 30 septembre 2020, date à laquelle nous avons préparé ce rapport.

L'information présentée à la pièce 7.2 n'a pas été auditée

7.5 Les programmes d'aide financière énumérés à la pièce 7.2 ont été portés à notre attention à la suite de l'examen des décisions du gouvernement dans le cadre de notre audit financier régulier; par conséquent, seuls les montants au 31 mars 2020 ont été vérifiés. Les montants réels engagés au 1^{er} avril 2020 et après cette date n'ont pas encore été audités et seront inclus dans notre audit des états financiers de la province au 31 mars 2021.

Pièce 7.2 - Programmes d'aide financière approuvés par le gouvernement en réponse à la COVID-19 pour la période du 26 mars 2020 au 30 septembre 2020 (non vérifiés)

**Programmes d'aide financière approuvés par le gouvernement en réponse à la COVID-19 (non vérifiés)
(en millions de dollars)**

Du 26 mars au 30 septembre 2020					
Programmes d'aide financière	Ministère, corporation de la Couronne ou organisme de la Couronne	Approuvé par le gouvernement	Montant réel (2020)		
			Mars 26 au 31	1 ^{er} avril au 30 septembre	Total
Programmes d'aide financière ayant une incidence sur les dépenses :					
Programme de réaménagement des effectifs pour l'agriculture, l'aquaculture et le tourisme	Éducation postsecondaire, Formation et Travail (EPFT)	1,5	-	0,8	0,8
Programme d'aide à l'emploi	EPFT (administré par la Croix-Rouge canadienne)	75,0	41,8	-	41,8
Total		76,5	41,8	0,8	42,6
Crédits de fonds de roulement à l'industrie pouvant avoir une incidence sur les dépenses :					
Crédits de fonds de roulement à l'industrie	Société de développement régional (administré par les corporations au bénéfice du développement communautaire)	25,0	-	16,2	16,2
	Opportunités Nouveau-Brunswick	25,0	-	5,0	5,0
Total		50,0	-	21,2	21,2
Modifications aux encours de prêts à l'industrie qui peuvent avoir une incidence sur les dépenses :					
Modifications aux encours de prêts à l'industrie pour reporter les obligations de remboursement	Agriculture, Aquaculture et Pêches (AAP)	*	-	-	-
	Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB)	*	-	11 prêts en cours reportés de 6 mois	11 prêts en cours reportés de 6 mois
	Société de développement régional (SDR)	*	-	-	-

*Approuvé en vue de modifier, au cas par cas, les modalités de certaines aides financières déjà versées qui dépassent actuellement 2 millions de dollars (ONB), 500 000 \$ (AAP) ou sans valeur fixe (SDR).

Source : Préparé par le VGNB

7.6 La pièce 7.3 indique les fonds substantiels reçus du gouvernement fédéral au 31 mars 2020 pour les programmes d'aide financière en réponse à la COVID-19.

Pièce 7.3 - Fonds substantiels reçus du gouvernement fédéral pour l'aide financière en réponse à la COVID-19

**Fonds substantiels reçus du gouvernement fédéral pour les programmes d'aide financière en réponse à la COVID-19
(en millions de dollars)**

Exercice terminé le 31 mars 2020	
Programmes d'aide financière	Recettes réelles
Augmentation du Transfert canadien en matière de santé	10,3

Source : Préparé par le VGNB

7.7 Au cours de notre audit régulier des états financiers de la province, nous avons demandé au Bureau du contrôleur de l'information sur la réponse à la COVID-19, spécifiquement une liste des programmes d'aide financière mis en œuvre vers la fin de l'exercice et les fonds fédéraux reçus ou approuvés vers la fin de l'exercice, notamment les transferts d'actifs.

Suivi des dépenses gouvernementales supplémentaires par le Bureau du contrôleur

7.8 Le Bureau du contrôleur a indiqué qu'il suit les dépenses supplémentaires engagées par les ministères ainsi que les corporations et organismes de la Couronne à cause de la pandémie de la COVID-19. Cela comprend les dépenses pour les programmes d'aide financière indiqués à la pièce 7.2.

7.9 La pièce 7.4 présente un résumé du document de suivi du Bureau. Elle présente les dépenses engagées entre le 11 mars 2020, date à laquelle il a demandé aux ministères, corporations et organismes de commencer à suivre leurs coûts différentiels, et le 2 octobre 2020, date du dernier rapport qu'il a fait avant la rédaction de ce chapitre.

L'information présentée à la pièce 7.4 n'a pas été vérifiée

7.10 Les dépenses supplémentaires énumérées à la pièce 7.4 ont retenu notre attention à cause de notre audit régulier ou de notre correspondance avec le Bureau du contrôleur à l'automne 2020; par conséquent, il ne faudrait pas nécessairement en conclure qu'il s'agit d'une liste définitive. Nous n'avons pas non plus vérifié si les dépenses énumérées par le gouvernement se rapportaient de fait à la pandémie de la COVID-19.

Pièce 7.4 - Dépenses additionnelles du gouvernement dans les ministères et dans les corporations et organismes de la Couronne pour la COVID-19 entre le 11 mars et le 2 octobre 2020 (non vérifiées)

Dépenses supplémentaires du gouvernement pour la COVID-19 dans les ministères, les corporations et les organismes de la Couronne (non vérifiées)
(en millions de dollars)

Du 11 mars au 2 octobre 2020			
Ministère, corporation de la Couronne ou organisme de la Couronne	Montant Réel	Total	
Ministères	Éducation et Développement de la petite enfance	24,2	
	Santé	26,0	
	Enseignement postsecondaire et Travail	42,4	
	Sécurité publique	24,3	
	Développement social	18,5	
	Autres ministères	2,8	
	Total des ministères		138,2
Corporations et organismes de la Couronne	Réseau de santé Horizon	19,3	
	Vitalité	11,3	
	Opportunités Nouveau-Brunswick	5,0	
	Autres corporations et organismes de la Couronne	1,7	
	Total des corporations et organismes de la Couronne		37,3
Total		175,5	
Moins : Montants inclus dans la pièce 7.1			
Enseignement postsecondaire et Travail (Programme d'aide à l'emploi administré par la Croix-Rouge)	(41,8)		
Opportunités Nouveau-Brunswick (Crédits de fonds de roulement à l'industrie)	(5,0)		
Total net		128,7	

Source : Préparé par le VGNB d'après l'information déclarée par le Bureau du contrôleur, adaptée pour les besoins de la pièce.

Le suivi des programmes d'aide financière en réponse à la pandémie de la COVID-19 n'est pas terminé

7.11 Nous sommes heureux que le Bureau du contrôleur assure un suivi des dépenses supplémentaires engagées par les ministères ainsi que par les corporations et les organismes de la Couronne en réponse à la pandémie de la COVID-19; cependant, nous avons remarqué que les revenus et d'autres programmes d'aide, notamment les prêts à l'industrie et les reports de remboursement, n'avaient pas été inclus. Par exemple, la liste ne comprenait pas le Transfert canadien en matière de santé, soit un montant de 10,3 millions de dollars reçus du gouvernement fédéral (voir la pièce 7.3).

7.12 Le Bureau du contrôleur n'avait pas non plus inclus dans son suivi le montant de tout financement approuvé, comme les montants approuvés par le gouvernement (ou le budget supplémentaire des dépenses).

7.13 Étant donné que la pandémie se poursuit, nous estimons que le Bureau du contrôleur doit améliorer son processus afin d'inclure tous les programmes d'aide financière ainsi que les revenus et dépenses supplémentaires des ministères et organismes gouvernementaux. Les décideurs disposeront ainsi de renseignements complets.

7.14 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec les ministères et les organismes afin d'améliorer le suivi des répercussions financières de la pandémie de la COVID-19 sur la province, ce qui pourrait comprendre :

- le financement du programme (financement approuvé ou indication de ce qui pourrait être dépensé) et ce qui a été dépensé à ce jour;
- les autres mesures d'aide financière (baisses des recettes, reports, etc.);
- aide fédérale (comme le Transfert canadien en matière de santé).

7.15 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de rendre compte publiquement de son suivi des répercussions financières de la pandémie de la COVID-19.

Quelques dépenses ont été passées en charges avant le 31 mars 2020, mais la plupart au 1^{er} avril 2020 et après

7.16 Certaines des sommes listées aux pièces 7.2 et 7.4 figurent comme dépenses dans les états financiers de la province au 31 mars 2020. Dans notre audit, nous avons constaté qu'au moins 41,8 millions de dollars avaient été passés en charges au titre du Programme d'aide à l'emploi du ministère de l'Éducation postsecondaire et du Travail, comme le montre la pièce 7.2. Ce qui reste devrait être dépensé principalement entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

Dépenses non incluses dans les budgets initiaux du gouvernement pour les exercices 2020 et 2021

7.17 L'Assemblée législative a voté le budget de l'exercice 2020 le 4 juin 2019 et celui de l'exercice 2021 le 13 mars 2020; la sanction royale a été obtenue peu après. Les dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19 qui sont présentées aux pièces 7.2 et 7.4 n'étaient pas prévues et ne sont pas incluses dans les budgets originaux du gouvernement pour les exercices 2020 et 2021.

Aucune preuve d'une autorisation de dépenser

7.18 Au moment de notre travail, nous n'avons trouvé aucune preuve que l'Assemblée législative avait accordé une autorisation pour ces dépenses supplémentaires. En vertu de la *Loi sur l'administration financière*, un budget supplémentaire des dépenses ou un mandat spécial doit être approuvé en cas de dépenses excédentaires et imprévues que le gouvernement n'avait pas inscrites dans le budget. Nous avons confirmé auprès du ministère des Finances et du Conseil du Trésor qu'une telle approbation n'avait pas encore été obtenue.

7.19 Nous savons que d'autres gouvernements canadiens, dont ceux de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard, ont déposé un budget supplémentaire des dépenses durant la pandémie de la COVID-19.

7.20 Le VGNB a déjà relevé par le passé des dépenses qui, comme celles énumérées aux pièces 7.2 et 7.4, ne figuraient pas aux budgets initiaux du gouvernement et avaient été engagées avant qu'on obtienne de l'Assemblée législative l'approbation requise en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

Recommandation au chapitre 5 de modifier la Loi sur l'administration financière

7.21 Au chapitre 5 du présent rapport, nous constatons que la *Loi sur l'administration financière* est désuète et recommandons que le Bureau du contrôleur propose des changements pour l'actualiser en 2021.